



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES  
XI<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
QUÉBEC (QUÉBEC), CANADA  
6 AU 9 SEPTEMBRE 2011**

**Recommandation sur l'envoi d'une mission  
d'observation électorale au Mexique**

**CONSIDÉRANT** la tenue prochaine des élections générales, le 1<sup>er</sup> juillet 2012, au Mexique;

**CONSIDÉRANT** que la participation de parlementaires de la COPA à des missions multilatérales d'observation électorale est prioritaire pour atteindre son objectif de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes;

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêt cette élection générale pour toute la communauté des Amériques.

**NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Québec, au Canada, dans le cadre de la XI<sup>e</sup> Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :**

**Sur recommandation de la Commission de la démocratie et de la paix :**

**MANIFESTONS** notre appui et notre solidarité au peuple mexicain et aux institutions démocratiques de ce pays dans l'organisation des élections générales du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

**PROPOSONS** l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors de cette élection au Mexique, dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays;

**NOUS ENGAGEONS** à respecter, lors de la formation d'une délégation de parlementaires des Amériques, les principes d'équilibre régional et de pluralisme politique, et à nous assurer que la mission d'observation remplit ses fonctions de façon indépendante et impartiale tel que stipulé dans le *Règlement des missions d'observation électorale de la COPA*.